



CFDT-Météo  
73 av de Paris  
94160 Saint Mandé

[cfdt@meteo.fr](mailto:cfdt@meteo.fr)

Paris, le 12 juin 2020

à M. Philippe Gonzalez  
Secrétaire Général  
de Météo-France

Copie : \* Mme Virginie Schwarz,  
Présidente-directrice générale  
\* Organisations syndicales

Objet : Réunion RIFSEEP du 24 juin

Monsieur le secrétaire général,

La direction souhaite axer la réunion du 24 juin relative au RIFSEEP uniquement sur la partie CIA, la CFDT-Météo souhaite ouvrir plus largement la discussion. Lors du CTEP du 2 juin, la présidente-directrice générale nous a invités à faire part de nos propositions. En plus de nos remarques transmises par e-mail du 2 juin portant essentiellement sur la note de gestion de cette prime, nous souhaitons des échanges de portée générale.

Nous rappelons d'abord deux éléments transmis dans nos remarques du 2 juin :

1/ **notre opposition à la restriction de la bonification portant sur les recouvrements aux seules mobilités non liées à la mise en œuvre du projet AP 2022.** Si l'on peut reconnaître que "*les postes sont ouverts en recouvrement à titre transitoire*", il n'en demeure pas moins qu'un agent TSM sera amené à faire le travail d'un ITM (avec un salaire de TSM), ce qui fondamentalement justifie l'octroi de la prime.

2/ **les compléments pour tenir un poste dévolu à un corps de catégorie supérieure** (de 300€ pour un ITM et 200€ pour un TSM) **doivent être "acquis à vie"** dès le premier poste en recouvrement occupé. La contrainte de devoir occuper 2 postes consécutivement nous apparaît comme une anomalie dès lors qu'une mobilité au sein d'un même corps, vers un groupe supérieur par exemple, entraîne, lui, un complément "acquis à vie".

Nous souhaitons des échanges de portée générale sur :

3/ **les augmentations pour 2019 et celles pour 2020 ainsi que leurs répartitions**, ou avoir un calendrier de discussion sur ces vastes sujets, avec en premier lieu une idée des enveloppes de revalorisation disponibles,

4/ **les postes éligibles à un complément fonctionnel**, ou un calendrier de discussion sur ce sujet : en outre, pour cette année 2020, la CFDT-Météo souhaite qu' "on" n'oublie pas les TSI des MIR dont les fonctions s'élargissent, alors que l'engagement pris en CTEP du 24 juillet 2019 paraissait assez clair.

En plus d'échange sur le CIA, voici donc quatre points sur lesquels nous souhaitons confronter les points de vue à moins qu'ils ne soient « tranchés » avant cette date.

Nous vous remercions par avance des suites que vous voudrez bien donner à ce courrier, et vous prions de croire, monsieur le secrétaire général, en l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la CFDT-Météo,  
L. Althuser